


FMH

Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte
 Fédération des médecins suisses
 Federazione dei medici svizzeri
 Swiss Medical Association

Aux présidentes et aux présidents des
 sociétés de discipline médicale
 (43 titres de spécialiste)

Berne, le 13 septembre 2004 CH/pb-ma
 Fortbildung/Revision_FBO_2004/Rundschreiben/FBO-Revision, RS an FG f.doc

Révision de l'art. 7 de la Réglementation pour la formation continue (RFC)

Mise en œuvre de la décision de la Chambre médicale du 26 juin 2004

Mesdames et Messieurs,

Le 26 juin 2004, la Chambre médicale a modifié comme suit l'art. 7, let. a, de la Réglementation pour la formation continue (RFC) sur proposition de la Société de médecine du canton de Zürich:

«Le programme de formation continue comporte:
 des dispositions sur la reconnaissance et l'évaluation de la formation continue spécifique et non spécifique. Les sessions régulières de formation continue doivent si possible être évaluées par les SDM. **Les sessions non spécifiques qui portent sur l'éthique, sur la politique professionnelle et de la santé, sur les questions de gestion ou sur la formation dans le domaine des urgences et qui sont organisées ou reconnues par une société cantonale de médecine, par la FMH ou par une société de discipline médicale, sont validées à hauteur de 10 crédits au maximum.**»

De nombreuses sociétés de discipline médicale ont déjà indiqué dans leurs programmes de formation continue la possibilité de faire reconnaître 10 heures de formation continue non spécifique. Nous demandons à toutes les autres sociétés de modifier leurs programmes en fonction du nouvel art. 7. La version révisée de la RFC figure sur le [site internet de la FMH](http://www.fmh.ch); elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005, conformément à la décision du Bureau de la Commission de la formation postgraduée et continue (CFPC). La nouvelle réglementation est donc déjà appli-

cable pour les contrôles de formation continue qui seront effectués en 2005 (et porteront sur 2004 et les années précédentes).

Si vous avez des questions, nous nous tenons naturellement volontiers à votre disposition pour vous donner les renseignements nécessaires.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

F M H

Secrétariat de la formation prégraduée,
postgraduée et continue (FPPC)



Dr Max Giger
Domaine «Formation médicale»



Christoph Hänggeli
Responsable

Copie

A toutes les organisations représentées à la Conférence des présidents